**APPEL A MANIFESTATION D’INTERET POUR LA SELECTION DE 20 ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE MAROCAINE**

Envoi des candidatures jusqu’au 09 juillet 2023

**Date de prise d’effet** : 19 juin 2023

1. **PRESENTATION**

Le programme dans le cadre duquel s’inscrit l’Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI) est le programme « TAKWIA, IBTIKAR, HIWAR et TAGHYIR » (TIHT) (Renforcement, Innovation, Dialogue et Changement), engagé avec l’appui financier de l’Union Européenne pour une durée de 4 ans, de 2023 à 2027. Le programme est mis en œuvre par un consortium dont le chef de file est Handicap International (HI Maroc), réunissant 2 ONG partenaires, l’Association Meilleur Avenir pour Nos Enfants (AMANE) spécialisée dans la protection de l’enfance et Avocat Sans Frontières (ASF Maroc) agissant dans le domaine de l’accès à la justice.

Handicap International, est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale qui vient en aide aux personnes en situation de handicap et aux populations vulnérables à travers le monde. HI est présent au Maroc depuis 1996. La stratégie opérationnelle met l’accent sur 3 axes principaux dans la continuité des priorités des années précédentes : l’accès des personnes vulnérables à des services de qualité permettant l’inclusion et la participation sociale, la protection contre les violences de tous types, la prévention de la détresse psychologique, l’amélioration de la prise en charge du handicap par le développement de nouvelles filières métier et la gouvernance inclusive.

AMANE est une organisation marocaine à but non lucratif, apolitique et non confessionnelle qui lutte contre les violences, notamment sexuelles, à l’égard des enfants depuis 2009. La stratégie opérationnelle met l’accent sur 3 axes principaux, conformément au plan stratégique 2022-2026 d’AMANE : le renforcement des capacités des opérateurs publics et associatifs en lien avec la protection de l’enfance pour une prévention et prise en charge adaptées de la violence à l’égard des moins de 18 ans, la sensibilisation du grand public, des enfants et des parents à leurs droits et à des normes sociales protectrices, et le plaidoyer pour l’application des droits et obligations de chacun pour lutter contre les violences à l’égard des enfants.

Avocats sans Frontières (ASF) est une ONG Internationale basée à Bruxelles dont l’objectif est de contribuer à la réalisation d’une société juste et équitable, dans laquelle le droit est au service des groupes les plus vulnérables. Au Maroc, Avocats Sans Frontières vise à promouvoir l’accès à la justice et à garantir la protection des droits humains notamment des personnes en situation de vulnérabilité. Plus précisément, ASF cherche à renforcer le pouvoir d’agir des justiciables en mettant en place des services d’aide légale accessibles, à permettre une prise en charge de qualité par les acteurs de l’aide légale et à effectuer un plaidoyer pour un environnement juridique respectueux des standards nationaux et internationaux.

Le programme TIHT vise à mener un processus de soutien, d’appui et d’accompagnement aux OSC marocaines pour supporter leur structuration et leur connexion dans le but de renforcer leur influence sur les politiques publiques dans les domaines suivants :

* la promotion et la protection des droits des personnes en situation de Handicap,
* la protection de l’enfance,
* l’accès à la justice
* les droits des femmes.

Il propose diverses activités aux OSC marocaines dont : renforcement de capacités, échanges entre pairs, fonds d’appui pour le renforcement organisationnel et le plaidoyer. Chaque OSC sélectionnée pourra bénéficier d’un appui financier d’au minimum 60 000 EURO sur la durée totale du projet.

**II. A qui s’adresse l’AMI ?**

Cet AMI est ouvert aux Organisations de la Société Civile (OSC) marocaines intervenant à l’échelle nationale, c’est-à-dire dont la mission ne se limite pas à l’action locale. Ces OSC doivent être actives dans au moins un des champs thématiques mentionnés au point I.

20 OSC répondant aux critères et conditions détaillées dans les lignes directrices de l’appel en annexe seront sélectionnées pour bénéficier de l’accompagnement du projet TIHT.

Seules les OSC sélectionnées dans le cadre de l’AMI auront accès aux activités de renforcement organisationnel et aux fonds d’appui mis en place dans le cadre du projet.

1. **Conditions de candidature à cet AMI :**

Lien vers les lignes directrices de l’appel : [Lignes Directrices AMI Programme TIHT VF](Lignes%20Directrices%20AMI%20Programme%20TIHT%20VF.docx)

**Les critères de sélection obligatoires**:

Toutes les OSC candidates devront obligatoirement respecter les critères suivants. Ces critères sont détaillés dans les lignes directives. Leur absence vaudra exclusion :

* **Les critères administratifs** **et légaux** :
* L’OSC doit être une ONG marocaine, enregistrée et basée au Maroc ;
* Elle doit être formalisée et en règle avec les impératifs légaux et fiscaux.
* **Les critères techniques :**
* L’OSC doit avoir un plan stratégique (ou équivalent) pluriannuel d’une durée minimale de 3 ans cohérent avec sa mission,
* Elle propose des programmes et activités en lien avec les champs thématiques prioritaires et a réalisé au moins 2 projets/programmes au cours des 3 dernières années.
* **Les critères financiers :**
* L’OSC candidate doit avoir une expérience minimale en matière de gestion budgétaire. Au cours des trois dernières années, elle doit obligatoirement avoir géré un budget de 50 000 EURO minimum.

**La transparence**:

Les résultats seront rendus publics auprès des organisations candidates via les réseaux sociaux et plateformes existantes de manière à susciter des collaborations ultérieures parmi les OSC des mêmes champs thématiques.

1. **Composition du dossier de candidature :**
2. Le dossier juridique complet de l’association comprenant :
   1. Ses statuts ;
   2. Le PV de l’Assemblée Générale ;
   3. La liste des membres constituant son Bureau Exécutif ou le Conseil d’Administration ;
   4. Le Récépissé définitif ou provisoire de dépôt du dossier juridique auprès des autorités compétentes.
   5. Le bulletin de notification de l’identifiant fiscal.
3. Le formulaire de candidature en ligne à remplir en format électronique sur Google Forms à travers le lien suivant :

[APPEL A MANIFESTATION D’INTÉRÊT POUR LA SÉLECTION DE 20 ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE MAROCAINES (google.com)](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd2eGuvHvU_MqtYsaEp-0vxE3o59Ak6nNdLCXscT_7IJOgWNQ/viewform)

1. Le questionnaire de motivation sur le fichier Word en annexe 2 : [Questionnaire de motivation pour le Programme TIHT VF](Questionnaire%20de%20motivation%20pour%20le%20Programme%20TIHT%20VF.docx) ;
2. Les rapports d’activités annuels de l’association validés par l’Assemblée Générale pour les trois dernières années : 2020, 2021 et 2022 ;
3. Les rapports financiers annuels de l’association validés par l’Assemblée Générale pour les trois dernières années : 2020, 2021 et 2022 ;
4. Le dernier rapport d’audit validé par l’Assemblée Générale ;
5. Budget prévisionnel de l’année 2023.

**Une 2ème séance d’information sera organisée en ligne le 04 juillet 2023 à 10h00 (heure de Rabat).** L’accès à la séance se fait à partir du lien de connexion suivant : <https://meet.google.com/rhy-uyey-cxm>

La participation à cette séance n’est pas obligatoire. Une organisation n’ayant pas participé pourra soumettre sa candidature.

Nous encourageons les organisations intéressées à limiter la connexion à 2 personnes maximum afin de faciliter les échanges éventuels.

1. **Date limite de dépôt des candidatures :**

**Veuillez adresser vos dossiers par e-mail intitulé « Appel à Manifestation d’Intérêt programme TIHT » à l’adresse suivante :** [amiTIHT2023@maroc.hi.org](mailto:amiTIHT2023@maroc.hi.org)

**Date limite de candidatures : 09 juillet 2023 23h59**

Seules seront contactées les OSC candidates retenues lors de la première sélection.

Le consortium promeut et défend les principes de l'égalité des chances et ses politiques. HI, AMANE et ASF ne procèdent à aucune discrimination et ont une approche de **tolérance zéro** à l'égard de tout préjudice ou de toute exploitation. La protection de nos bénéficiaires est notre priorité absolue dans tout ce que nous faisons.